

## Motion

### relative au renforcement des postes sources et des réseaux pour absorption des projets photovoltaïques en toiture

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 18 novembre 2022 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN

VU la proposition de la FDSEA et des JA

Adopte la motion suivante

#### CONSIDÉRANT

- ↗ Que l'agriculture Lozérienne participe depuis plus de 10 ans au développement des énergies renouvelables (EnR),
- ↗ Que le photovoltaïque sur toiture des bâtiments agricoles existants et en projets est une priorité agricole pour le développement des EnR,
- ↗ Que les Chambres d'agriculture n'ont pas été associées à l'élaboration du projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) Occitanie,
- ↗ L'avis de la Chambre d'agriculture de la Lozère lors de concertation sur le S3REnR par courrier le 2 avril 2021 adressé à M. le Délégué régional de RTE et sur la plateforme de la concertation.
- ↗ Que cet avis exprime notre inquiétude sur la capacité des réseaux actuels à subvenir au développement des projets photovoltaïques sur toiture et du déséquilibre territorial de la capacité des réseaux à l'échelle de la Lozère,
- ↗ Qu'il y a eu des évolutions significatives des politiques énergétiques nationales depuis la version 1 du schéma S3REnR de Décembre 2021,
- ↗ Que le recensement des projets EnR dans la cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ne tient pas compte des implications sur l'agriculture,
- ↗ Que de nombreux projets photovoltaïques sur toiture sont bloqués en raison de la saturation des postes sources,
- ↗ Que les taxes de raccordement doivent permettre l'amélioration du réseau.

#### SOULIGNE

- ↗ Que le développement du photovoltaïque sur toiture n'est pas consommateur de surfaces agricoles,
- ↗ Que dans le bilan de la concertation au S3REnR, il est noté des capacités considérées comme insuffisantes dans le sud de la Lozère et que les Chambres d'agriculture auraient pu être davantage impliquées dans les réflexions ayant conduit à élaborer le projet de schéma afin d'apporter leurs expertises,

#### DEMANDE

- ↗ Une prise en compte du développement des projets photovoltaïques sur toiture des bâtiments agricoles en Lozère,
- ↗ Que les capacités des réseaux soient satisfaisantes sur tout le territoire départemental et ne soient pas un facteur limitant au développement des EnR,
- ↗ Une révision du schéma S3REnR version 1 de Décembre 2021 et du SRADDET pour tenir compte des évolutions significatives des politiques énergétiques nationales,
- ↗ Une concertation de la Chambre d'agriculture lors de l'élaboration du projet de schéma et sa révision.
- ↗ Qu'Enedis mette en œuvre l'ensemble des moyens techniques pour que les projets en attente puissent être réalisés rapidement.

Délibéré à Mende, le 18 novembre 2022  
La Présidente  
Christine VALENTIN

